

QUI SONT LES ALLOCATAIRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE CHÔMAGE ?

Avril 2022

Les données statistiques tirées du Fichier national des allocataires (FNA) permettent de dessiner le profil des personnes indemnisées par l'Assurance chômage.

Tous les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ne touchent pas nécessairement une allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE). Alors que l'on dénombrait 6,5 millions de personnes inscrites à Pôle emploi en décembre 2021 (en baisse par rapport à 2020, sous l'effet de la reprise économique), une fraction sont allocataires de l'Assurance chômage (3,7 millions), dont **2,6 millions sont indemnisés**, c'est-à-dire qu'une allocation (ARE, ARE Formation ou [allocation de sécurisation professionnelle](#) pour une partie des licenciés économiques) leur est effectivement versée sur la période considérée. Des [conditions d'affiliation doivent être remplies](#) : aujourd'hui, il faut notamment avoir été salarié 6 mois au cours des 24 derniers mois.

Comme en 2020, **près d'1 allocataire sur 3 a moins de 30 ans fin juin 2021**. Souvent embauchés en contrat à durée limitée, les jeunes ouvrent plus fréquemment des droits à l'Assurance chômage.

Si l'on considère le niveau de diplôme, une différence notable apparaît en comparaison avec la population active : **49 % des indemnisés n'ont pas le baccalauréat**, contre 38 % dans le reste des actifs.

Pour la moitié des allocataires indemnisés, un droit de deux ans ou plus

Près d'un tiers des allocataires indemnisés ont été licenciés (7 % pour raison économique). **44 % sont indemnisés à la suite de la fin d'un contrat à durée limitée** (CDD, mission d'intérim, contrat d'apprentissage ou CDD intermittent du spectacle).

Il faut distinguer la durée potentielle du droit, de la consommation effective du droit. Les allocataires utilisent en moyenne 68 % de leurs droits, soit un total de 10 mois environ, qui peuvent être consommés sur une période plus longue. **Près de la moitié d'entre eux ouvre un droit de deux ans ou plus.**

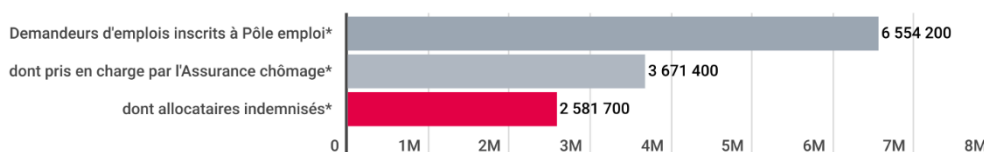
Le montant net moyen d'indemnisation est de 960 euros pour l'ensemble des indemnisés. Il est de 720 euros pour les allocataires qui travaillent et qui complètent ainsi leur revenu par leur travail (760 euros en moyenne) et de 1070 euros pour les allocataires qui ne travaillent pas.

Pour une analyse détaillée : [l'étude de l'Unédic « Qui sont les allocataires indemnisés par l'Assurance chômage en 2019 ? »](#)

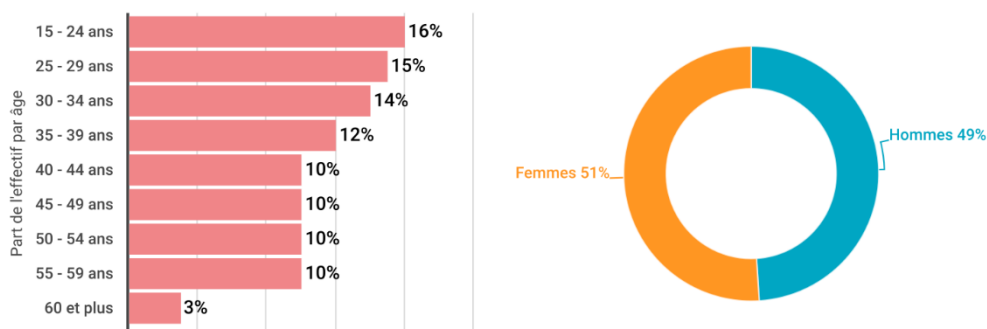
INSCRITS, PRIS EN CHARGE, INDEMNISÉS : EXPLICATIONS SUR TROIS NOTIONS

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi mais qui ne sont pas pris en charge par l'Assurance chômage n'ont pas suffisamment travaillé pour ouvrir un droit ou le recharger, travaillent sur un contrat qui n'a pas été rompu, ou sont hors du champ de l'Assurance chômage (une partie de la fonction publique, des démissionnaires et des indépendants). Les personnes prises en charge sont celles qui ont rempli les conditions pour ouvrir un droit à l'Assurance chômage. Si ces personnes ont perçu un salaire élevé un mois donné ou ont été en arrêt maladie ou sont en différé d'indemnisation au début de leur droit, elles ne sont pas indemnisées. Les allocataires indemnisés, dont le profil est ici étudié, sont ceux qui perçoivent une allocation.

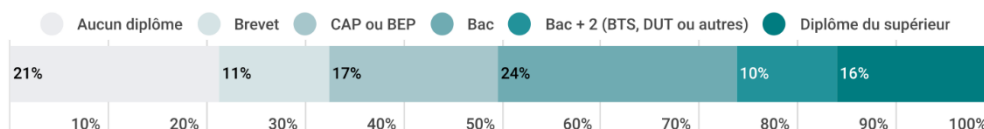
Combien y a-t-il d'allocataires indemnisés?



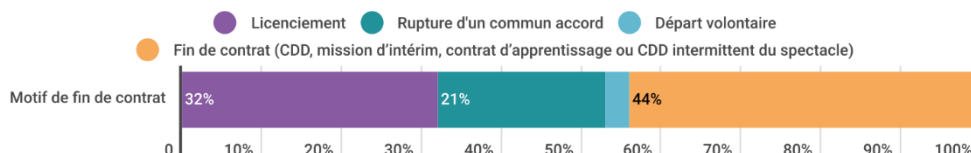
Quelle est leur répartition par âge et sexe?



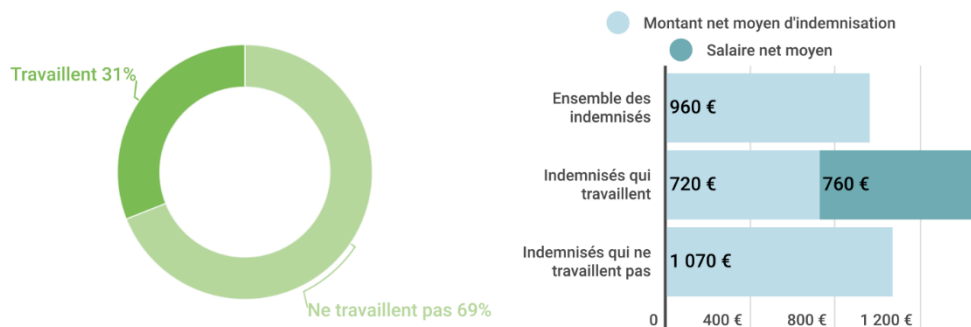
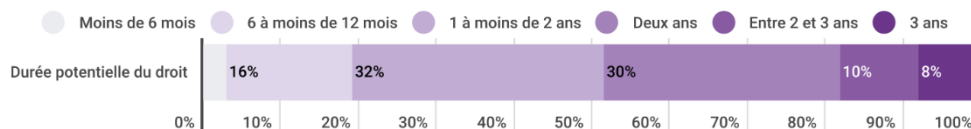
Quel est leur niveau de diplôme?



Quel est leur passé professionnel?



Quelle est leur situation vis-à-vis de l'Assurance chômage?



Source : Fichier national des allocataires, Unédic-Pôle emploi. Champ : allocataires en cours d'indemnisation par l'Assurance chômage fin juin 2021 (sauf * : fin décembre 2021), régime général, ARE AREF, France entière. Les totaux peuvent être inférieurs à 100% en raison d'arrondis.